AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1079
FR0000060329-FS0374

17 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PSB INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mai 2021, le concert[1] composé (i) des actionnaires membres de la famille Entremont (la "famille Entremont") : M. François-Xavier Entremont[2], M. Jacques Entremont, Mme Sabine Entremont, M. Gustave Entremont[3], M. Arsène Entremont[4], les sociétés Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (« SAGIR »)[5] et Gustar Finance[6], (ii) des actionnaires membres de la famille Rosnoblet (la "famille Rosnoblet") : M. Stéphane Rosnoblet, et les sociétés Provendis[7] et YTA Partners[8], (iii) de la société Union Chimique[9], et (iv) de la société Alpha 20[10] a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2021, le seuil de 90% des droits de vote de la société PSB INDUSTRIES et détenir à cette date 3 120 107 actions PSB INDUSTRIES[11] représentant 5 218 426 droits de vote, soit 84,90% du capital et 90,25% des droits de vote de cette société[12], selon la répartition suivante :

[1] Cf. notamment D&I 221C0653 du 29 mars 2021.
[2] M. François-Xavier Entremont est par ailleurs président-directeur général de la société PSB INDUSTRIES.
[3] M. Gustave Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.
[4] M. Arsène Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.
[5] Société par actions simplifiée contrôlée par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont. Il est précisé que la société MB Investissement a fait l'objet d'une fusion-absorption par SAGIR avec effet au 1er janvier 2019.
[6] Société par actions simplifiée détenue indirectement par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont.
[7] Société anonyme de droit luxembourgeois détenue indirectement par M. Roger Rosnoblet et ses enfants (M. Stéphane Rosnoblet et Mme Christelle Rosnoblet).
[8] Société anonyme de droit suisse contrôlée par M. Roger Rosnoblet.
[9] Société civile contrôlée au plus haut niveau par M. Jean Guittard.
[10] Société par actions simplifiée détenue par les sociétés Provendis (40% du capital et des droits de vote), Union Chimique (40% du capital et des droits de vote) et Gustar Finance (20% du capital et des droits de vote).
[11] Par ailleurs 69 564 actions sont autodétenues par PSB INDUSTRIES, soit 1,89% du capital.
[12] Sur la base d'un capital composé de 3 675 000 actions représentant 5 782 489 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gustar Finance	647 949	17,63	1 140 898	19,73
SAGIR	184 051	5,01	368 102	6,37
Jacques Entremont	44 459	1,21	88 918	1,54
Sabine Entremont	30 600	0,83	61 200	1,06
François-Xavier Entremont	19 400	0,53	34 400	0,59
Arsène Entremont	35	ns	35	ns
Gustave Entremont	35	ns	35	ns
Total famille Entremont	**926 529**	**25,21**	**1 693 588**	**29,29**
Provendis	863 614	23,50	1 650 320	28,54
YTA Partners	18 599	0,51	18 599	0,32
M. Stéphane Rosnoblet	1 200	0,03	2 400	0,04
Total famille Rosnoblet	**883 413**	**24,04**	**1 671 319**	**28,90**
Union Chimique	1 070 604	29,13	1 613 958	27,91
Alpha 20	239 561	6,52	239 561	4,14
Total concert	**3 120 107**	**84,90**	**5 218 426**	**90,25**

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions PSB INDUSTRIES sur le marché par la société Alpha 20 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société[13].

[13] Cf. notamment D&I 221C1029 du 11 mai 2021 et D&I 221C1032 du 12 mai 2021.